



PALMARÈS
ARCHITECTURE
MARTINIQUE

Compte rendu
des réunions du jury pour l'attribution des
Palmarès de l'architecture de la Martinique 2024

janvier 2025

Ce qui suit a été rédigé sur la base des minutes des réunions du jury et a été validé par chaque membre individuellement.

Le jury a pu se réunir par trois fois en visio-conférence sous le secrétariat de Gustavo Torres, président de la Maison de l'Architecture de la Martinique, pour s'entendre sur les principes sur lesquels seraient jugées les œuvres et sur la manière qu'il entendait devoir se dérouler le processus d'attribution des prix

Le jury note trois aspects déterminants pour ce palmarès :

1- La Martinique est un petit territoire d'à peine 1 000 km² où exercent moins d'une centaine d'architectes, la production locale n'est pas particulièrement soutenue pour des raisons historiques et les équipements d'importance sont systématiquement confiés à des cabinets métropolitains qui n'apportent même pas aux locaux l'expérience ou l'expertise pour laquelle ils ont été conviés..

2- L'île ne disposant pas d'outils de formation professionnels sur place, il n'existe pas localement de recherche ou des regards critiques sur ce qui s'y passe et de fait il n'y a pas de confrontation entre les différents acteurs du terrain, isolés de surcroît de leur environnement antillais par un cordon ombilical qui les focalise sur les grandes productions occidentales très éloignées de leur réalité tropicale humide...

3- La très faible participation à l'appel de ce concours a obligé les organisateurs à recalibrer les catégories créant parfois des situations difficiles à confronter comme des projets de cabinets très aguerris face à des jeune étudiants ou des réalisations dont les effets remarquables ne sont pas moins difficilement assimilables à des actes d'architecture..

Toutes ces réalités spécifiques ayant été considérées, le Jury entend qu'il s'agit ici d'une belle triple première (premier palmarès martiniquais, première confrontation à un jury international particulièrement compétent et première monstration publique des œuvres dans un cadre institutionnel) et qu'il fallait non seulement la saluer mais également l'encourager en insistant sur le caractère critique dans son sens noble et pédagogique de la démarche.

Par ailleurs, le jury a été longuement instruit sur la situation socio-économique et les contraintes induites par la situation multi-aléas dans laquelle s'insèrent les projets candidats.

Et pour finir :

Évidemment, le jury a travaillé dans le plus strict anonymat des œuvres.

La parole au jury alors :

Catégorie 1-. Équipements culturels

Candidats (nominés)

- Le Patio 19
- Kaymeet 972
- Musée Frank Perret
- Dôme

Appréciation générale du jury :

Voici quatre réalisations qui témoignent précisément de la complexité induite par le regroupement des participants.

Les deux projets de rénovation et d'aménagement intérieur des vieilles maisons de ville se positionnent davantage comme des outils de dynamisation culturelle que sur le plan architectural, leur impact est donc à mesurer plutôt sur le plan de l'action socio-culturelle que sur le terrain de l'architecture proprement dite.

Leur confrontation aux projets musée Perret et à l'espace Dôme se trouve de fait biaisée.

S'agissant d'un palmarès d'architecture, le Jury estime particulièrement intéressantes les démarches des projets Patio19 et Kaymeet auxquels il accorde une attention spéciale mais, eu égard à la trop faible production strictement architecturale de ces deux réalisations, se voit contraint de les considérer hors propos et les aurait sans doute mieux vues concourir au titre de « pièces majeures » dans la catégorie « intervention urbaine ».

Le jury insiste sur les besoins de bien calibrer à l'avenir les catégories et de clairement préciser les objectifs poursuivis dans son appel à candidatures.

Résultat : prix du meilleur équipement culturel : Le dôme, Florence le Gall architecte.

Le jury a apprécié la sobriété du projet, la justesse de l'occupation du site sensible réussissant une intégration subtile dans le paysage en évitant des effets de mode, leur préférant la fluidité du dialogue établi avec l'environnement que le projet vient souligner avec délicatesse.

Une mention spéciale est attribuée à Patio 19, abité architectes, dont l'intérêt socio-culturel et l'impact réel sur son environnement urbain ont été largement salués par le public et les habitants.

A propos du musée Frank Perret, d'Olivier Compère, le jury souhaite signaler sa qualité soignée et son intérêt architectonique qu'il estime pourtant déconnecté de son histoire et surtout de son environnement tropical.

Catégorie 2-. Étudiants et projets non réalisés

Candidats

- Domaine Diki
- Cité du Rhum
- Agora Lamartine
- Zamana
- Arbre à palabres
- Néogénèse

Cette catégorie, sans être homogène apparaît bien cohérente, le jury se dit très intéressé par les préoccupations de cette génération d'étudiants et tout en mentionnant la qualité et l'intérêt architectural certains du projet pour la Cité du Rhum, il a préféré se concentrer sur l'apport au débat architectural que représentent les cinq autres propositions, davantage conceptuelles.

Résultat : prix du meilleur étudiant - projet non réalisé : L'arbre à palabres, de Bénédicte Léti.

Le jury a voulu saluer ici le travail de réinvestissement des espaces architecturaux devenus inutiles, des délaissés urbains par mutation des sociétés qui les ont conçus en proposant une alternative à leur usage y compris quant à la manière d'investir l'espace social.

Le projet est ancré dans les inquiétudes d'une génération qui conçoit l'avenir en termes positifs mais doit assumer des ruptures de sens et de direction.

Le fait d'avoir axé leur proposition sur le cas emblématique de cette tour Lumina, chant de cygne d'une ville qui se voulait indispensable, pour provocatrice que soit, est à comprendre comme piste d'action pour l'ensemble de ces architectures et aménagements que notre société continue de produire en série, incapable de freiner devant le danger annoncé...

Catégorie 3- Intervention urbaine

Candidats

- Chapelle oubliée
- Lorizon
- Pran lavol
- Toilettes publiques

Appréciation générale du jury : La catégorie regroupe encore des interventions difficilement comparables. Le jury estime que l'ambiguïté de l'intitulé rend confuse l'appréciation pour un prix devant sanctionner un acte d'architecture.

Aussi, l'analyse se doit de séparer d'un côté l'intervention effectivement urbaine de LORIZON, sans architecture à proprement à parler, des autres projets, objets purement architecturaux qui n'auront d'urbain que le fait d'être posés là...

Les débats furent longs et disputés autour des deux projets bien au-dessus du lot, LORIZON et la Chapelle oubliée qui auraient pu être classés ex-æquo.

La sensibilité et la poésie du geste architectural particulièrement économe de l'un face à l'impact et l'élan communautaire suscité avec tout autant de faibles recours de l'autre....

Résultat : prix de la meilleure intervention urbaine : La Chapelle oubliée, de Loco architecture.

Le jury a finalement estimé devoir primer l'architecte plutôt que l'urbaniste, d'autant que celui-ci s'avère finalement maître de l'ouvrage commanditaire, voire ingénieur culturel, d'un procédé largement vu dans d'autres villes du monde.

Il salue cependant avec force l'interventionnisme de l'action citoyenne privée dans l'espace public, mettant en lumière l'énergie disponible pour des actions alternatives viables et innovantes.

En primant la Chapelle Oubliée, le jury pointe le geste architectural subtil qui, par des touches sommaires active l'espace résiduel sans lui enlever de sa patrimonialité.

Catégorie 4- Logements

Candidats

- Villa dans les bois
- Villa dans les près
- Case à vent

- Villa Thalémont
- Maison dans la mer

Appréciation générale du jury : L'architecture tropicale humide exige des réponses particulièrement fines pour atteindre les objectifs de confort nécessaires à une habitation peu gourmande en énergie et simultanément rassurante et sécurisée.

Certes les architectes sont peu sollicités en Martinique pour gérer cette catégorie qui leur échappe pour des raisons que le jury a comprises et regrettées.

Raison de plus pour attendre de chacune des opportunités qui leur sont offertes des réponses significatives, sinon exemplaires.

Aussi, les panneaux présentés au palmarès ont produit un profond embarras et un immense casse-tête duquel il fallait pouvoir se sortir en préservant la ligne de haute qualité architecturale fixée par les attendus du Concours.

Résultat : Après des très longs échanges et à l'unanimité, le Jury déclare cette catégorie vacante.

Cela ne s'est pas fait sans craindre ce qui pourrait être perçu comme particulièrement sévère, mais le Jury a convenu de privilégier la crédibilité de la démarche plutôt que d'affaiblir les critères d'analyse pour affirmer, finalement, que le principe d'une bonne critique est de demeurer honnête, *sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur*, aurait dit l'autre...

Une mention spéciale est accordée à la Villa Thalémon, d'Olivier Compère architecture.

Catégorie 5-. Tertiaire

Candidats

- Habitation Clément
- Hôtel B&B
- Groupe Itérao
- Habitation Bellevue
- Hôtel Panoramic
- Cabanon bureau
- Hôtel French Coco
- Habitation Clément boutique
- Boutique Nesson

Appréciation générale du jury : Dernière mais pas le moindre, cette catégorie n'a pas dérogé au constat général d'hétérogénéité produite par le regroupement des candidats.

De l'aménagement de boutique à des rénovations d'hôtels, l'éventail a certainement nui à la clarté de l'analyse et à la détermination des options de jugement.

Le jury a encore une fois affirmé sa volonté de souligner son attachement à l'architecture dans le sens d'un savoir-faire professionnel.

Résultat : prix de la meilleure réalisation dans du tertiaire : Hôtel Panoramic, d'Olivier Compère architecture.

Le jury a estimé que l'intervention de l'architecte à toutes les échelles de l'acte de fabriquer de l'espace (de la décoration à presque de l'urbanisme) aboutit à une cohérence remarquable produisant à l'arrivée un résultat hors du temps et parfaitement ancré dans la tradition antillaise sans effets de mode ni succomber au *doudouisme* facile.

Des mentions particulières ont souhaité être faites à FRENCH COCO pour son intégration réussie dans le site et à CABANON pour la forte maîtrise des matériaux et des détails, les deux, œuvres d'Olivier Compère architecture.

Gustavo TORRES

Secrétaire du Jury

Palmarès d'Architecture de la Martinique 2024